
ICANN77 | Semaine de préparation – Mises à jour sur les développements géopolitiques, législatifs et
règlementaires

Jeudi 1 juin 2023 – 12h30 à 13h30 DCA

BECKY MCGILLEY:

Bonjour et bienvenue à cette séance intitulée : mise à jour sur les évolutions politiques et législatives et règlementaires. Je suis Becky et je m'occupe de la participation à distance.

Cette séance est enregistrée et est régie par les normes de comportement attendues par l'ICANN.

L'interprétation comprendra les 6 langues des Nations Unies : l'anglais, le français, l'arabe, le chinois, le russe et l'espagnol en plus du portugais. Les participants pourront avoir accès à l'interprétation sur la barre du menu de ZOOM. Cliquez sur l'icône d'interprétation et sélectionnez la langue dans laquelle vous souhaitez écouter la séance.

Nous garderons le temps consacré à la discussion pour la fin, après les présentations.

Merci d'être avec nous aujourd'hui. Diapositive suivante.

Cette séance est un effort collaboratif entre plusieurs des fonctions de l'ICANN, l'équipe de la relation avec les parties prenantes gouvernementales GE, c'est une petite équipe d'experts qui évalue les activités des OIG et des gouvernements du point de vue de l'impact

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

technique sur la gestion du système des identificateurs uniques de l'ICANN et dans le cadre de la mission de l'ICANN. Le GE travaille avec les différents collègues de l'ICANN, y compris tout ce qui est technique, l'équipe technique, l'équipe de la relation avec les parties prenantes mondiales, nous travaillons également avec l'équipe de soutien du GAC pour les questions relatives aux gouvernements.

Les informations présentées reflètent le travail du GE ainsi que l'effort des autres fonctions impliquées. Aujourd'hui nous allons entendre certaines personnes de l'équipe GE, donc Beni Markovski qui s'occupe des relations avec l'ONU, les agences des Nations Unies, Nora Mari qui s'occupe au niveau mondial des relations avec les gouvernements, et Albert Daniels qui est en charge de la relation avec les parties prenantes et qui nous fera un point de vue de ce côté.

Il y aura également d'autres personnes du personnel de l'ICANN présentes pour répondre à vos questions.

La présentation commencera par un examen des processus actuels des OIG, nous parlerons du WSIS+20, du pacte numérique mondial et d'autres processus OIG. Nous aurons également un point sur les évolutions réglementaires et législatives par la suite et nous aurons également un peu de temps pour vos questions à la fin.

Diapositive suivante.

Nous allons maintenant écouter mon collègue Veni qui nous parlera des processus actuels au niveau des OIG.

VENI MARKOVSKI:

Merci, Becky. Je voulais demander à tout le monde de s'assurer que vos micros sont bien éteints de manière à ne pas utiliser la mauvaise caméra ou le mauvais micro.

Diapo suivante.

Nous allons parler aujourd'hui principalement de plusieurs choses qui se sont passées au niveau des Nations Unies, et si nous avons le temps, nous reviendrons un peu en arrière pour parler d'autre chose.

Donc il y a des abréviations que je vais utiliser pendant la présentation ainsi que mes collègues. Vous les avez ici.

Vous avez le SG, secrétaire général ; le GDC : le pacte numérique mondial ; WSIS ou SMSI en français : sommet mondial sur la société de l'information ; OIG : organisations intergouvernementales ; et assemblée générale des Nations unies, UNGA en anglais.

Nous allons parler des principaux processus qui auront lieu au niveau des Nations-Unie durant les années à venir et nous allons commencer par le SMSI+20.

Diapositive suivante, s'il vous plait.

Le SMSI a été un sommet en deux phases qui a été coordonné par les Nations Unies. Il a été mis en place pour créer une plateforme multipartite avec pour objectif de traiter des questions d'information, de technologie et de la communication au niveau régional, international. Il a d'abord eu lieu à Genève en 2003, ensuite il y a eu une deuxième phase à Tunis en 2005.

Le SMSI a abouti à des cadres dans le domaine de la gouvernance de l'internet, dont l'agenda de Tunis. Et il a contribué aux questions relatives à la gouvernance de l'internet et a mis en place le forum sur la gouvernance de l'internet.

Il implique les différents acteurs dans le domaine de la gouvernance de l'internet, la communauté technique, les OIG, la société civile, les entreprises et autres.

Le succès du SMSI est attribué en partie au travail du groupe de travail sur la gouvernance de l'internet. Les membres sont nommés par le secrétaire général et nous mettrons un lien vers le rapport de ce rapport de manière à ce que vous puissiez le consulter ou le garder pour référence future.

Il a travaillé à la définition de l'internet de gouvernance qui est l'élaboration de principes partagés dans le cadre des procédures de prise de décision pour façonner l'avenir et l'utilisation de l'internet, par des gouvernements, le secteur privé, la société civile et dans le cadre de leurs objectifs respectifs.

Par ailleurs, au point 12, il est clair que la portée de la gouvernance d'internet s'étend au-delà des responsabilités de l'ICANN relatives au DNS.

Ensuite, il y a eu un processus qui s'appelle SMSI+20 qui aura lieu à New York en 2025, donc 10 ans après Tunis. Le SMSI+10 est une négociation au niveau de l'assemblée générale qui a produit un document que nous allons mettre dans le chat.

Ce résultat, le SMSI+10, parle de la gouvernance de l'internet, il a élargi la gouvernance de l'internet au-delà de l'IGF. Et, ce qui est important pour la communauté, c'est qu'il faut savoir que c'est un processus fermé, qui n'est pas ouvert à d'autres acteurs, mais c'est uniquement réservé aux missions permanentes des Nations-Unies.

On arrive maintenant au SMSI+20 qui va avoir lieu en 2025, donc 20 ans après Tunis. Et donc on en parle déjà. Nous avons eu une séance lors de notre réunion précédente de l'ICANN à Cancún, organisée par la communauté, sur le SMSI+20. Et nous en avons également parlé au niveau de nos séances informatives GE.

Sur la base de l'expérience SMSI+10, nous souhaitons vous dire que nous nous attendons à ce que soit un processus intergouvernemental de négociation, donc entre les missions permanentes des Nations-Unies. Certains gouvernements ont déjà commencé à travailler sur des questions techniques, des questions commerciales. Nous avons été contactés également pour partager ce que nous avons fait au niveau des dernières années.

En 2015, l'ICANN était en pleine transition et 2005 c'était il y a longtemps. Cet examen du SMSI a lieu dans le cadre d'un dialogue stratégique de haut niveau, il y a eu un forum en mars et différentes réunions.

Nous anticipons que davantage de discussions auront lieu autour du SMSI+20 pendant nos réunions et entre nos réunions. Et nous sommes là pour vous fournir toutes les informations nécessaires. Nous avons d'ailleurs publié un document sur le SMSI+20, je crois que c'était en

mars. Nous mettrons le lien dans le chat de manière à ce que vous puissiez le télécharger.

Et d'ailleurs, le lien que nous avons vous dirigera vers la page GE où vous trouverez d'autres documents qui pourront être intéressants.

Diapo suivante s'il vous plait.

Alors, deuxième chose, que j'ai mentionnée au début, le pacte numérique mondial, le GDC. Il aura lieu au sommet de l'avenir qui aura lieu aux Nations Unies l'année prochaine. Il y a certains résultats attendus de cette réunion. C'est une réunion entre les États membres qui, pour le Secrétaire général, est la base d'un futur numérique ouvert et transparent pour tous.

Ceci nous intéresse car cela peut avoir un impact sur la mission de l'ICANN et sur le modèle de gouvernance multipartite et sur l'avenir de l'IGF.

Le bureau du Secrétaire général, avec son envoyé, écoute les États membres, les différentes parties prenantes dans le cadre d'une consultation informelle qui s'appelle « examen approfondi ». Et il y a également des voix techniques qui sont écoutées.

Là aussi, nous avons un lien que nous mettons dans le chat pour votre information.

Diapositive suivante.

Voilà certaines des grandes lignes que l'on peut vous donner sur cet examen approfondi de la gouvernance de l'internet. C'était en avril, il y

avait beaucoup d'organisations présentes. Mais ce qui est important c'est que cet examen approfondi n'est pas enregistré. C'est informel et les participants sont indiqués sur le site web du GDC.

L'UIT et d'autres, l'ICANN, les RIPE-NCC ont donc pu savoir ce qu'il s'y est passé. Il y a eu différentes déclarations qui ont été faites. Il y a eu une expression de soutien pour l'IGF au-delà du SMSI, il y a eu également un soutien exprimé par les structures multipartites pour l'ICANN, l'IETF, l'IGF et autres.

Il n'y a eu que quelques voix qui n'étaient pas tout à fait d'accord et qui souhaitent une internationalisation de la gouvernance de l'internet, mais d'une manière générale les principaux acteurs soutiennent ce modèle de gouvernance actuel tel qu'il existe.

Donc voilà certaines citations, je ne vais pas nécessairement vous les lire, elles sont à l'écran et je crois que nous allons publier la présentation, donc vous pourrez toujours y revenir et les lire.

Donc le Kenya, l'Iran, les Pays-Bas, ce sont des déclarations qui ont été faites pendant cet examen approfondi.

Je crois que nous avons encore une diapositive, si on peut la faire apparaître, sur ces déclarations.

Voilà. Donc on peut passer maintenant. Là c'est en fait des citations de la note d'orientation du Secrétaire général. Là aussi, cette note sera mise dans le chat, c'est publié, la note numéro 5, donc sur le pacte numérique mondial. Et nous avons des informations sur cette note d'orientation et avec certains commentaires. Mais nous pouvons au

moins mentionner ces deux points qui mentionnent l'ICANN dans cette note d'orientation.

Donc l'ICANN et l'IET sont mentionnés comme forum de gouvernance dans cette note. Et, au point 63, comme vous le voyez, les objectifs et les actions de gouvernance de l'internet, par exemple, continueraient d'être du ressort du forum sur la gouvernance de l'internet et des organismes multipartites pertinents tels que la Société pour l'attribution des noms de domaine et numéros sur Internet et le groupe de travail du génie internet.

Alors, dans le cadre de cette proposition de forum de coopération numérique, ces questions seront débattues davantage, mais tout n'est pas encore tout à fait très clair.

En ce qui concerne le forum sur la coopération numérique, quelques mots. Le programme appuierait les États membres, le secteur privé et autres acteurs pour identifier des solutions aux politiques pour répondre aux lacunes en matière de gouvernance de l'internet et pour souligner les politiques pour les prises de décision.

C'est censé être un événement et le DCF, donc, organisera ce genre d'initiatives et aidera à combler les lacunes lorsque l'action multiparties prenantes est nécessaire.

Le secrétaire général veut également mettre en place un groupe consultatif, mais il n'est pas question à ce niveau-là que ce soit un groupe consultatif multipartite.

On est en train de suivre de près ce qu'il se passe à New York et on informera la communauté dès que quelque chose d'intéressant se passera.

Pour l'instant je ne vous ai pas parlé de l'UIT parce qu'il ne s'est pas passé grand-chose d'intéressant pour nous, donc on va attendre le mois de septembre.

Je crois que j'ai une autre diapo sur l'UIT et on peut la sauter puisque je n'ai rien de particulier à dire.

Donc je vais céder la parole à Nora.

NORA MARI:

Merci, Veni. Diapo suivante s'il vous plait.

Je crois que c'est plutôt Albert qui devait présenter cette partie.

ALBERT DANIELS:

Oui, tout à fait, Nora, je peux présenter ces diapos. Merci Nora, merci Veni.

Comme ça a été dit, je suis membre de l'équipe GSE à l'ICANN. Notre équipe couvre la région Amérique Latine et Caraïbes. Nous avons 49 territoires sur lesquels nous travaillons.

Aujourd'hui je vais vous donner un aperçu de ce qu'il se passe dans les 32 territoires des Caraïbes puisque c'est ce que je couvre au sein de l'équipe GSE.

Dans toutes les discussions portant sur les Caraïbes, il est très important d'avoir une vision bien claire de ce que sont ces territoires et c'est ce que je vais vous montrer dans la présentation.

Ce que vous voyez ici c'est la partie supérieure du sud de la Floride, avec le Golf du Mexique, sur la gauche vous voyez des territoires en Amérique centrale, qui se trouvent au sud, connectés à l'Amérique du Sud. Et les Caraïbes, ce sont tous les territoires entre la Floride l'Amérique du Sud en bas.

C'est une zone très complexe mais très intéressante parce qu'elle inclut un territoire en Amérique centrale et les Caraïbes incluent également trois territoires en Amérique du Sud, le Surinam, Cayenne, Guyana.

Et ensuite, entre l'Amérique du Sud et la Floride, vous voyez toutes ces petites îles dont certaines sont divisées d'un point de vue politique en deux. Par exemple vous avez la République Dominicaine et Haïti, qui est divisée en deux.

Et ce que vous voyez dans les Caraïbes, c'est un mélange de différents statuts au niveau national. Environ 16 États sont des territoires indépendants, mais beaucoup d'entre eux continuent d'être dépendants d'ex-colonies, comme la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni. Nous avons la Martinique, la Guadeloupe qui ont des relations avec la France. On a les îles comme Curaçao, Aruba, etc. qui sont en lien avec les anciennes colonies. D'autres îles qui continuent d'être en lien avec le Royaume-Uni.

Donc ça veut dire qu'il y a plusieurs langues parlées dans les Caraïbes, l'anglais, le français, l'espagnol et le Hollandais, en raison des relations historiques avec ces territoires. Cela nous mène à une situation qui offre énormément de diversités.

Diapo suivante s'il vous plait.

Ce que vous voyez à l'écran, ce que je vous ai indiqué, c'est une diversité physique qui donne lieu à une diversité géographique et politique dans les Caraïbes. Ce qui veut dire que ce n'est pas un espace géographique et politique unique. Ce qui fait qu'il est un peu difficile d'avoir un statut unique.

Toutefois, il y a eu des tentatives aux Caraïbes pour essayer d'harmoniser les législations, en particulier celles qui ont trait à la gouvernance de l'internet et à ce que l'on fait à l'ICANN.

Il y a un groupe qui s'appelle les CARICOM, c'est la communauté des Caraïbes qui comprend 20 pays. Et il y a un autre groupe : l'OECO, l'organisation des États des Caraïbes Orientales, qui comprend 11 pays.

Et il y a environ 16 millions de citoyens dans le groupe CARICOM dont les piliers sont l'intégration économique, la coordination des affaires étrangères, le développement social et la sécurité.

Et, d'un autre côté, s'agissant de l'OECO, le principal objectif est d'accélérer l'intégration régionale et il y a différents organes régionaux qui ont été mis en place, qui travaillent sur la communication, la législation et ainsi de suite. Donc il y a des efforts pour essayer d'harmoniser les choses.

Et, autre pilier d'intégration au sein l'OECO pour essayer de développer l'économie, de revaloriser l'environnement et favoriser l'inclusion.

Pourquoi est-ce que je vous donne toutes ces informations ? Pour vous parler du projet HIPCAR. Vous voyez l'hyperlien sur la diapo, et d'ailleurs je vais le copier sur le chat dans un instant.

Ce projet a été lancé en 2008 et conçu par l'UIT, CARICOM et un organe du CARICOM, le CTU, union des télécommunications des Caraïbes. Ce projet a été en réponse à une demande manifestée par les États membres par rapport à un désir d'harmonisation au niveau de la législation. Parce qu'il n'y avait pas de norme unique en termes de législation sur le territoire des Caraïbes.

Le principal objectif de ce projet HIPCAR était de mettre en place des politiques régionales et réglementations dans différents domaines qui permettent d'harmoniser les choses. Notamment au niveau du commerce électronique, des transactions, preuve de commerce électronique, accès aux informations publiques, la vie privée, confidentialité, protection des données, cybersécurité, cybercriminalité et interception des communications, services universels, octroi de licence et interconnexion et différents modèles.

Donc ces lignes directrices ont été mises à disposition des territoires des Caraïbes et, bien entendu, ils ont également été mis à disposition des territoires de l'OECO.

Même avec ces modèles mis à disposition, on s'aperçoit qu'aucun des territoires des CARICOM ou de l'OECD utilisent ces modèles en vue d'adopter un texte de loi ou une législation.

Donc les pays qui ont pour l'instant promulgué des lois portant sur la protection des données, par exemple, sont les suivants : Bahamas, Antigua-et-Barbuda, Belize, les Bermudes.

Diapo suivante s'il vous plaît.

Également, les îles Caïman, un territoire du Royaume-Uni, la Jamaïque, Sainte-Lucie est indépendant, Saint-Vincent et Grenadine indépendants également, Trinidad et Tobago, une république. Tous ces territoires sont un échantillon des territoires qui disposent de législation en matière de protection des données.

Et les territoires qui n'ont pas de loi, Grenade, Guyana, Anguilla, Dominica, Montserrat, Turks et Caïcos. Donc aucune législation en matière de protection de données.

Donc vous avez une idée de la difficulté pour instaurer une législation unifiée en matière de protection des données, vie privée, etc. en raison de la situation politique qui veut qu'il y ait de nuage de territoires et différents statuts des territoires qui ont un lien très fort avec les anciennes colonies, Royaume-Uni, France, etc. Et un certain nombre de territoires, 16 exactement, qui sont indépendants et ont toute latitude pour faire ce qu'ils veulent sur leur territoire.

Donc il y a énormément de travail qui est fait actuellement...

Excusez-moi, je vais vous demander de revenir en arrière, encore en arrière. Oui, cette diapo.

Le 9 janvier 2022 l'organisation des États de la Caraïbe orientale, OECS, a lancé un suivi de ce projet en vue de passer à l'étape suivante pour essayer de mettre en place davantage de législations sur plus de territoires en termes de commerce électronique, protection des données, vie privée, etc.

Je vais vous demander d'avancer à deux diapos suivantes et je vais donner la parole à Nora qui va reprendre le flambeau. Merci.

NORA MARI:

Merci, Albert. Moi je vais vous faire une mise à jour sur les activités qui ont lieu dans l'Union européenne et les principales initiatives, initiatives d'ordre législatives.

La première initiative dont je veux vous parler c'est une réglementation relative à l'utilisation des indications géographiques dans les noms de domaine. Nous avons fait une mise à jour sur ces deux réglementations lors de plénières par le passé.

Ces deux réglementations ont pour objectif d'offrir une protection aux indications géographiques, qu'on appelle IGN en français, concernant un certain nombre de produits, vins, spiritueux, produits agricoles, produits artisanaux et industriels.

Alors pour ceux qui ne connaissent pas très bien les indications géographiques, il s'agit d'un terme qui prévoit des droits pour des

produits spécifiques dont la qualité est étroitement liée à une zone géographique, celle où sont fabriqués les produits.

Alors, les IG les plus connus sont par exemple la féta, le prosecco, le champagne, le parmesan, etc.

La Commission a proposé ces deux réglementations en avril 2022 et avec ces deux réglementations la Commission a proposé de mettre en place un système d'alerte à l'information pour l'utilisation des indications géographiques des noms de domaine qui s'appliqueraient aux ccTLD administrés et gérés par un nouveau registre créé par l'Union européenne et qui serait géré par l'EUIPO, l'office européen sur la propriété intellectuelle.

Donc une fois qu'une demande est déposée pour requérir une IG, on informera de la possibilité d'octroyer une IG pour ce nom de domaine ou il y aura une alerte lorsqu'un nom de domaine contient un nom similaire parce qu'une IG est déjà enregistrée.

Et avec l'introduction de ce système, les opérateurs de registre ccTLD devront fournir à l'EUIPO toutes les informations pertinentes pour les introduire dans le système.

Cette réglementation a été proposée en avril 2022 et vous vous souviendrez peut-être qu'au sein de l'UE vous avez le Parlement européen, le Conseil qui analyse le texte soumis par la Commission pour élaborer un texte final convenu entre tous.

Et donc l'une de ces réglementations qui portent sur les produits artisanaux et industriels est finalisée. La deuxième réglementation sur les vins et spiritueux en est à l'étape finale.

On voudrait attirer l'attention de la communauté sur ces deux réglementations parce qu'il y a eu des discussions portant sur le fait d'étendre la portée de ces deux réglementations et l'application de ce système aux ccTLD et donc nous avons réfléchi aux risques de ce processus par comparaison aux solutions et ce que proposait l'ICANN. Et nous avons réfléchi aussi à l'interférence avec les PDP actuels et la révision.

En ce qui concerne la réglementation sur ces produits, il n'y a pas d'extension et donc les deux co-législateurs ont effacé la disposition concernant les ccTLD. En ce qui concerne la réglementation sur les IG pour les produits agricoles les négociations sont toujours en cours et le Parlement européen a proposé la prolongation de la portée de la réglementation pour les gTLD.

Diapositive suivante.

Alors, il y a une autre mention à faire sur la directive NIS2, donc c'est maintenant une loi, une directive que vous connaissez déjà pour beaucoup, la directive révisée sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. C'est une loi et maintenant elle doit être mise en œuvre dans les législations au niveau national.

Vous le savez peut-être, ces directives ne sont pas directement en vigueur dans les États, ils doivent les mettre en œuvre par le biais de leur propre législation.

Donc les États membres doivent effectuer ce processus et mettre en œuvre la directive d'ici le mois d'octobre 2024. Et donc ils ont un mécanisme de coordination qui existe pour que l'application de la directive soit uniforme.

Nous l'avons déjà mentionné lors de plénières précédentes, l'idée c'est l'introduction de dispositions concernant la collecte et l'accès aux données d'enregistrement des noms de domaine. Et l'article 28 donne lieu à interprétation de la disposition, par exemple quelles sont les données qui seront collectées. Et donc il y a un mécanisme de coordination qui existe entre les États membres, donc il s'agit du groupe de coopération de la NIS qui a été créé dans ce cadre. Et donc ce travail se poursuit. Il y a une piste de travail spécifique sur cet article 28, précisément. Et nous essayons donc d'avoir une interprétation uniformisée cohérente de la part des différents États membres.

Entre-temps, la directive demande également à la commission de fournir des actes d'exécution par rapport à la cybersécurité, avec certaines obligations pour les fournisseurs de service DNS. Donc le groupe de coopération DNS réfléchit également à la fourniture de sa perspective par rapport à ces actes d'exécution. Et donc ces perspectives devraient être connues d'ici le mois de septembre 2023, c'est le moment auquel ils devraient envoyer leurs perspectives à la Commission.

Je n'ai pas d'autres diapositives, mais je souhaite également vous faire un point sur le débat qui a lieu actuellement à Bruxelles et qui concerne la Commission Européenne et ce mécanisme qu'elle souhaite mettre en place, qui serait une grande plateforme pour tous les opérateurs de télécommunication et pour l'élaboration de réseaux.

C'est un débat qui a lieu dans différentes juridictions. Il y a le Royaume-Uni et le Brésil qui réfléchissent à des solutions similaires. Et nous observons ce qu'il se passe, parce que cette réglementation, avec des signaux et des couches de transit, pourrait avoir un impact sur la neutralité du net.

Donc ce débat existe à Bruxelles depuis un certain temps et la commission a donc lancé une consultation publique gouvernementale, mais elle est terminée depuis le 19 mai. L'idée était de rassembler les points de vue des différents acteurs pour mieux réfléchir à cette proposition de législation ou à tout autre type d'initiative.

D'une manière générale, les points de vue dans le cadre de ces initiatives ne sont pas nécessairement les bienvenues par les différentes parties prenantes. Les autorités de réglementation des opérateurs de télécommunication européens ont soulevé leurs doutes par rapport à l'utilité d'une telle législation. Et il y a aussi une autre préoccupation par rapport à la question des règles de la neutralité.

La consultation est maintenant close et, oui, il y a un manque de clarté par rapport à ce qui se passera à l'avenir. Mais espérons qu'après la pause de l'été les choses seront plus claires et qu'on saura dans quel

sens la Commission souhaite s'orienter, que ce soit une initiative législative ou autre.

On peut dire qu'il y a les élections européennes en juin 2024 et donc une nouvelle Commission sera mise en place. Ce qui veut dire que les délais sont assez stricts dans le cadre de cette proposition législative et de son approbation.

Donc nous verrons après l'été ce qui se passera.

C'est tout pour ma présentation.

VENI MARKOVSKI:

Je crois que c'est moi maintenant. On souhaite maintenant écouter les questions et je crois qu'il y a des questions dans le chat. Alors, je vais l'ouvrir pour voir. Il y avait une question de Bill : quelle est la définition de similaire ? En ce qui concerne les noms de domaine on a déjà vu que les variants sont vus dans le cadre du RZLGR comme inadéquats. Je ne vois pas ce que cela a à voir avec la législation européenne, peut-être qu'on peut mettre un commentaire dans le chat pour y répondre.

Entre-temps Nigel Hickson pose la question suivante : très intéressant par rapport aux IG, est-ce que la portée pourrait être amendée pour inclure les ccTLD, quel est le point de vue de la Commission ?

NORA MARI :

Alors voyons, en ce qui concerne les deux réglementations, il y en a deux pour les IG, une sur les produits artisanaux et industriels et l'autre sur les produits agricoles, donc pour les produits artisanaux et industriels la

législation comporte une disposition selon laquelle ceci s'appliquerait aux ccTLD également. Ça ne s'appliquerait plus aux ccTLD même s'il y a une révision, un réexamen qui pourra être fait pour voir s'il faut appliquer ceci aux ccTLD.

En ce qui concerne les produits agricoles, elle s'applique aux ccTLD, le Parlement souhaite donc étendre la portée de cette réglementation aux gTLD également.

VENI MARKOVSKI:

Merci, Laura. Bill a ajouté un commentaire, donc la question c'est quelle est la définition de similaire en ce qui concerne les noms de domaine et en ce qui concerne similaire, c'est une question relative aux noms géographiques qui sont sujets à notifications et restrictions, etc., comment est-ce qu'on décide de ce qui est similaire ?

NORA MARI :

Et bien il est important de noter que les noms géographiques et les indications géographiques sont deux choses différentes. Donc alors, voyons la question, donc oui ceci s'appliquerait aux indications géographiques, donc le prosecco, la féta, ce type d'indications géographiques. Et donc si quelqu'un a un intérêt légitime dans un IG et bien cette personne devra en informer l'Office de l'Union Européenne pour la Protection de la Propriété Intellectuelle et le détenteur de l'IG pourra revendiquer, éventuellement, s'il le souhaite.

VENI MARKOVSKI:

Merci, Nora. Et je crois qu'il y avait une autre question. Un petit instant. Donc il y a plusieurs commentaires sur les indications géographiques et je crois que vous avez rebondi sur ces commentaires déjà. Donc merci pour les réponses.

Je ne vois pas d'autres questions. Je vais quand même vérifier dans le chat. Alors il y a Ashley : pourquoi est-ce que les groupes de coordination envoient le point de vue sur l'article 28 de la CE, quel est le rôle de la CE en termes de mise en œuvre nationale et est-ce que c'est l'UE qui a créé le groupe de coordination ?

NORA MARI:

C'est dans les questions/réponses ? Pour que je puisse voir.

En fait le groupe de coopération de la NIS est composé des États membres représentés et c'est donc aux États membres de mettre en œuvre la réglementation. C'est un mécanisme qui a été mis en place depuis l'adoption de la NIS pour avoir un moyen pour coordonner la mise en œuvre de cette directive, parce que parfois certains articles sont interprétés différemment. Et dans ce cas, ce qui nous préoccupe particulièrement c'est l'article 28 qui pourrait être interprété de différentes manières.

Donc c'est un mécanisme qu'ont les États membres, sur lequel ils se sont mis d'accord, pour pouvoir interpréter les différentes dispositions et pour mettre en œuvre cette loi au niveau national.

Ensuite le rôle de la Commission au niveau de l'application ou de la mise en œuvre nationale. En fait, la directive prévoit que la Commission

introduise ces actes, ces nouveaux actes de mise en œuvre, qui stipulent la signification ou les mécanismes de certains outils de certaines dispositions ou outils contraignants qui doivent être mis en œuvre. Donc plutôt que de le faire par l'intermédiaire d'un texte de loi ou d'une législation, ils le font de cette manière en disant : voilà, il faut que cet État membre fasse ceci ou cela et il peut ensuite adopter cette loi, loi qui devient contraignante.

VENI MARKOVSKI:

Oui, je voulais dire quelque chose, c'est un commentaire sur le chat qui m'y a fait penser. En fait, il a été question de l'examen approfondi au niveau de l'ONU, qui a soutenu le FGI mais également dit que le FGI pourrait être remplacé par d'autres organes de ce type.

Écoutez merci, je ne vois pas d'autres questions pour l'instant. Ah, attendez. Il y a une deuxième question d'Ashley : je suppose que la question est de savoir si la Commission européenne a la possibilité ou pas de ne pas être d'accord avec les contributions du groupe. Même question, est-ce que la Commission peut ne pas être d'accord avec la mise en œuvre des États.

NORA MARI :

C'est un mécanisme formel ce groupe de coopération de la directive NIS dont l'objectif est d'être un outil pratique pour les États membres qui ont un intérêt à ce qu'il y ait une application cohérente de l'outil. Donc s'agissant de la mise en œuvre dans la loi nationale, bien entendu, il y a des mécanismes au niveau communautaire et la Commission peut dans

certains cas, signaler une atteinte ou un manquement dans la mise en œuvre d'un État membre particulier. Mais c'est dans un certain nombre de cas très, très particuliers.

VENI MARKOVSKI:

Merci. Je ne vois pas d'autre question, je vérifie. Non, pas d'autre question. Merci, Ashley qui nous dit qu'on a répondu à toutes les questions, donc merci.

Alors, j'ai rapidement évoqué la question de l'UIT, sachez qu'en juillet il y a le conseil de l'UIT qui devrait prendre une décision par rapport à certaines des résolutions du Conseil et également émanant de groupes de travail de l'UIT, notamment un groupe qui travaille sur le sommet mondial sur la société de l'information. On vous tiendra au courant des suites de cela, puisqu'on a un blog consacré à cela.

Et je sais qu'il y a certains États membres qui ont été très actifs par le passé et continueront de l'être par rapport à la proposition sur la mission de l'ICANN. Bien entendu, si cela se produit, on réagira très vite. Parce que pour moi, ce genre de séances présente un intérêt double, d'abord les informations et communications qui sont faites et ensuite le suivi qui est fait. C'est un point d'intersection entre la communauté et l'organisation ICANN.

Nous, l'équipe GSE, nous serons à Washington sur 10 jours, donc si vous êtes là n'hésitez pas à venir nous voir et nous contacter, nous serons heureux de vous aider. Et pour ceux qui ne seront pas à Washington, n'hésitez pas, par l'intermédiaire de vos gouvernements nationaux,

agence ou office, pour voir s'ils ont l'expertise nécessaire dans le domaine de la gouvernance de l'internet. Et si ce n'est pas le cas, prenez contact avec nous.

Sur ce, je vous remercie et je cède la parole à Becky.

BECKY MCGILLEY:

Merci, Veni. Je voulais conclure en vous remerciant de votre présence aujourd'hui à ce webinaire très intéressant. Et remerciements à toute l'équipe derrière cette réunion, l'équipe linguistique et technique et bien entendu aux intervenants.

Nora, voulez-vous ajouter quelque chose ?

NORA MARI :

Oui, très rapidement, j'ai écrit sur le chat une réponse à l'une des questions concernant la réglementation sur les indications géographiques pour les produits artisanaux et industriels. Voilà, j'ai donné la référence spécifique et les termes d'application de cette réglementation pour plus de clarté.

BECKY MCGILLEY:

Très bien, merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]
